



Mairie de St-Julien en Beauchêne

Compte-rendu du Conseil municipal

du 20 juillet 2021

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-JULIEN-EN-BEAUCHÊNE, convoqué par courrier distribué le treize juillet deux mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil de la Mairie.

Étaient présents : BOURGAT Michel, FERMENT Alice, GAUTHIER Jean-Pierre, PASCAL Alain, SALETTI Hélène, STEFANI Cécile, VALLIER Jean-Claude, VIALET Baptiste

Absents excusés : ANQUETIN Isabelle (procuration M. Bourgat), SCHNEYDER Laetitia (procuration J-C. Vallier), SERRI (procuration J-P. Gauthier).

Secrétaire de séance : M. Bourgat.

La séance début à 19h00

• **Approbation du C.R. du CM du 18/06/2021**

Le CR provisoire du Conseil Municipal du 18 juin 2021 a été adressé aux élus, pour demande d'éventuelles corrections, ou d'addenda. Les élus n'ont pas exprimé de réticence ou d'opposition à sa publication, et ce C.R. a été mis en ligne et affiché en Mairie le mercredi 23 juin. Le Maire demande aux membres du Conseil de bien vouloir valider ce Compte-rendu.

Le Conseil valide le Compte-Rendu (unanimité des présents et représentés).

• **Travaux des Oches – Choix de l'entreprise**

Deux entreprises ont concouru pour les travaux d'adduction d'eau potable et d'installation de réserves incendie au hameau des Oches. Le Maître d'œuvre, la Société Hydrétudes a procédé à une étude détaillée des deux offres qui ont été mises à disposition sur la plateforme dématérialisée AWS.

Les deux entreprises en concurrence, la Société Pistono et la Société CGM-Guy Chevalier ont déjà effectué des travaux de cette ampleur sur le territoire communal, et leur professionnalisme est reconnu dans tout le département. Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le choix de l'entreprise, en prenant en compte les conclusions du maître d'œuvre Hydrétudes.

Après discussion, et présentation du détail des offres, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier à l'entreprise Pistono les travaux d'aménagement du hameau des Oches, en matière de distribution d'eau potable et de réserve incendie. Le Maire précise que les deux entreprises s'étaient engagés à démarrer les travaux dès septembre 2021, mais que l'une et l'autre avaient indiqué que des difficultés d'approvisionnements pourraient compliquer le planning des travaux, les délais de fourniture des citernes pour la réserve incendie, et même ceux de certains tuyaux PVC pour les canalisations d'eau potable ne pouvant pas être garantis.

• **Lotissement Chante Duc – Demande de la société Maison Prestige**

Monsieur Bruno ROUX, un agent commercial résidant à Saint-Firmin, propose à la Mairie de l'autoriser à faire figurer les terrains disponibles sur le lotissement Chante-Duc, comme susceptibles d'accueillir une Maison faisant partie du catalogue des habitations individuelles qu'il cherche à vendre et installer.

Le schéma proposé serait de vendre à ses clients une maison choisie par eux sur son catalogue, et de les mettre en rapport avec la commune, pour y faire construire la maison qu'ils ont choisie. Sans aucune incidence financière pour les finances communales.

Dans un premier temps le Maire, sollicité, a fait valoir que cette éventualité lui semblait intéressante pour la commune, dès lors que cela n'interdisait nullement à la commune de chercher de son côté un acquéreur, susceptible de construire une résidence en se passant des services de M. Roux.

Après échange avec les élus, le Conseil est favorable à ce que le Maire permette à Monsieur Roux de faire figurer les terrains du lotissement Chante-Duc comme des terrains susceptibles de convenir à l'édification de maisons faisant partie de son catalogue, dans la mesure où les règles du PLU seront scrupuleusement respectées (2 abstentions, 9 voix pour).

• **Subvention 2021 SPA (Veynes)**

La SPA sollicite la commune pour une aide financière. Il semble que la CCBD apporte son soutien directement à la SPA ? Mais ce soutien se limite à des interventions ponctuelles de la SPA. Par exemple, les mises en fourrière. Elle doit faire face actuellement à de nombreux abandons Post-Covid, et à une augmentation des naissances de chiots et de chats...

Le Maire serait favorable à ce que la commune apporte un soutien à la SPA. Le Conseil Municipal accepte de répondre favorablement à la demande de la SPA de Veynes et l'autorise à attribuer une subvention de 300 € à cet organisme.

• **Demande M. Yves Disparti : projet de création d'une véranda**

Monsieur Disparti souhaite se protéger des tourbillons de vent qui affectent la façade de sa maison et ses escaliers, et qui

rendent quelques fois ces escaliers dangereux. Pour pouvoir installer une véranda, il doit pouvoir supporter celle-ci à partir d'un étiayage construit devant sa montée d'escalier, en mur maçonné.

Ce mur empiéterait sur le communal, une ancienne dalle de battage du blé, qui est utilisée pour le stationnement de quelques véhicules.

La construction de ce mur ne perturberait pas ce stationnement, pas plus que la véranda. Les voisins directement concernés, (Messieurs Jacques et Patrick Denis), ne s'opposent pas à ce projet.

La demande que veut formuler M. Disparti ne peut pas aboutir sans l'avis du Conseil Municipal de la commune (information qui lui a été donnée par la DDT, qu'il a contactée).

Monsieur Disparti a communiqué un plan de la véranda projetée, et une photo de l'habitation à qui cette véranda est destinée.

Il ressort d'un échange avec les élus que non seulement, le projet prévoit d'empiéter sur le domaine public de la commune avec la création du mur de soutènement de la véranda, mais qu'il prévoit aussi de prolonger le « plancher » actuel, qui jouxte la porte d'entrée de l'habitation, en créant un espace de vie triangulaire supplémentaire situé lui aussi à la verticale du domaine public de la commune. Deux remarques qui risquent de conduire la DDT à ne pas donner son accord pour cet aménagement.

Les élus considérant que ce projet n'est pas tout à fait « abouti » pour le moment, décident de ne pas délibérer sur ce point.

• Salle Polyvalente

Suite au Conseil Municipal du 18 juin, et aux diverses interventions, il apparaît que la salle polyvalente ne répond pas aux exigences exprimées par certains élus. Monsieur E. Castaldi, présent dans le public lors du dernier Conseil a confirmé que les conditions d'acoustique de la salle ainsi que le chauffage sont inadaptés ; de même, la ventilation de la salle ne suffit pas à empêcher des phénomènes de condensation en présence d'un public nombreux. Ceci amène le Maire à considérer que l'utilisation de la salle polyvalente peut être la source d'accidents, ou de sérieux désagréments, et il propose au C.M. de lancer rapidement une lettre de consultation auprès de différents bureaux d'études, afin de regarder comment résoudre les difficultés qui ont été soulevées.

Il indique aussi qu'une étude avait été faite au début de la mandature précédente, sur la mise en place éventuelle de panneaux photovoltaïques sur la partie bien orientée de la toiture. Il sera judicieux de regarder en même temps cette possibilité.

En attendant les aménagements préconisés, le Maire indique que des réservations avaient été acceptées -sous condition que les règles sanitaires permettent de mettre la salle à disposition- pour un week-end, deuxième quinzaine d'août, et un autre week-end début septembre. Et que d'autre part, la Compagnie « Le Pas de l'Oiseau » a également demandé à y produire son spectacle le 30 septembre prochain. Il indique qu'il a pris l'initiative de donner l'accès à la salle polyvalente, pour ces demandes, dès lors que les travaux de peinture décidés lors du CM du 18/06 ne seront entrepris qu'à la mi-septembre (l'artisan retenu s'étant engagé à exécuter le travail dans un délai court, de l'ordre d'une semaine).

Le Conseil donne son accord au Maire pour rechercher un bureau d'Etudes qui préparera les travaux décrits ci-dessus.

Par ailleurs, certains habitants ont réclamé l'achat d'un lave-vaisselle industriel pour permettre le lavage de la vaisselle utilisée lors des réunions festives. Nous disposons d'un devis de 1425 € H.T. pour une machine capable de laver 360 assiettes par heure.

Le Maire propose que cet achat ne soit pris en considération qu'une fois les travaux d'aménagement de la salle seront engagés. Les élus sont d'accord avec cette proposition.

Il a également été précisé que la vaisselle disponible est dépareillée, et n'est pas suffisante pour permettre d'accueillir les 120 personnes autorisées dans cette salle. Le Maire rappelle qu'il a fait acheter par la commune quelques assiettes et des couverts, destinés au gîte communal, pour que les usagers du gîte puissent disposer d'une vaisselle convenable (matériel permettant l'accueil de 12 personnes dans le gîte communal).

Il faut envisager d'acheter de la vaisselle supplémentaire, mais la situation actuelle ne permet pas de garantir un approvisionnement dans un délai très court.

• Informations.

Procédure judiciaire en cours : expertise.

Un expert agréé a été désigné le 8/12/2020 par le Tribunal pour procéder à une expertise suite à la plainte déposée en 2014 par la commune. Cet expert va réunir prochainement les éléments nécessaires à son expertise, et organiser une réunion des parties en présence, en septembre prochain. Les conclusions de l'expert seront communiquées aux élus dès qu'elles seront connues.

Durbon : évolution des projets Durbon.

Monsieur Vialet fait remarquer que les bâtiments sont vandalisés, et visités. Cette situation dure depuis déjà longtemps, que fait la commune ?

M. Bourgat et le Maire indiquent qu'une société, SOLIHA 13, a signé un compromis de vente avec la CAF, et qu'un architecte étudie en détail la remise en route de Durbon, en se préoccupant notamment d'un accès routier qui puisse permettre des

séjours « à l'année ». La commune n'est pas concernée par cette démarche, dont elle est tenue informée. Elle a fait savoir qu'un centre de « ressourcement » à Durbon lui paraissait acceptable, mais qu'elle ne prendrait en aucun cas le risque de voir entravées les démarches qu'elle a entreprises depuis 2014 pour améliorer les conditions de communication sur le territoire communal.

Préemption sur un bâtiment qui va être mis en vente prochainement.

Suite au décès de son propriétaire, un bâtiment situé route de Durbon, va être mis en vente par ses héritiers. Ce bâtiment, très ancien, n'a jamais été habité depuis des dizaines d'années, et aucun entretien n'a été effectué sur sa toiture, dont tout le monde ne peut que constater l'état de délabrement actuel. Une éventualité de préempter sur cette bâtisse est envisagée.

Hameau de La Rochette : stationnement.

Le Maire a été alerté par des habitants du hameau, qui constatent que l'installation récente de nouveaux venus permanents commence à rendre compliquées les conditions de stationnements des véhicules.

Monsieur Vialet confirme que s'il faut se réjouir de voir la population du hameau augmenter, il faudrait pouvoir améliorer dans le hameau, ou à proximité immédiate de celui-ci, le stationnement des véhicules. Le propriétaire d'une petite parcelle à l'entrée du hameau sera contacté pour savoir si il accepte de rétrocéder une partie de cette parcelle à la commune afin d'y aménager un emplacement pour le stationnement. Le Maire indique également qu'il va faire installer un panneau destiné à inciter les habitants disposant d'emplacements de stationnement personnels autour de leur habitation à laisser libres les quelques places disponibles sur le domaine public communal.

La séance est levée à 20h40